

MOBILISER LES LIEUX DE SANTÉ POUR FAVORISER L'ARRÊT DU TABAC

LES QUESTIONS FRÉQUENTES



On estime que 80 % des fumeurs fréquentent chaque année un Lieu de santé ce qui confère à celui-ci un rôle central pour lutter contre le tabagisme.

La stratégie Lieu de santé sans tabac propose de nouvelles possibilités pour mettre en œuvre des changements dans le système de soins afin de :

- réduire l'usage du tabac ;
- améliorer la qualité des services proposés ;
- favoriser des comportements vertueux pour la santé ;
- réduire les coûts de santé.

Dans l'objectif de partager les meilleures pratiques Lieu de santé sans tabac, le RESPADD propose une vue d'ensemble des questions fréquemment posées sur les changements de politique à instaurer.



1 | Pourquoi devenir un Lieu de santé sans tabac ?

Bien-être des patients, des professionnels et des visiteurs, amélioration de la qualité des soins, diminution des nuisances, économies : il y a de nombreuses raisons pour devenir Lieu de santé sans tabac.

Le tabagisme est la première cause de décès et maladies évitables en France. Les Lieux de santé ont donc une responsabilité particulière pour donner l'exemple aux communautés qu'ils desservent. Un environnement sans tabac réduit l'exposition au tabagisme passif, aide à dénormaliser le tabagisme et soutient les personnes qui ont récemment arrêté ou qui souhaitent le faire.

Un Lieu de santé sans tabac, c'est aussi une structure qui étend ses responsabilités au-delà des frontières étroites des épisodes cliniques aigus et qui promeut une approche globale de la santé illustrée par des politiques et des actions de promotion de la santé développées en direction des usagers, des professionnels et de la communauté.

► MONTRER L'EXEMPLE

Fumer dans un Lieu de santé ou à proximité immédiate envoie le message que fumer est acceptable. Une des raisons pour lesquelles les jeunes commencent à fumer est liée au comportement tabagique des adultes importants dans leur vie. Quand un adulte fume en compagnie d'enfants, le message perçu est qu'il est acceptable de fumer. Interdire de fumer dans certains espaces clés, notamment ceux en lien avec la santé, contribue à dénormaliser le tabagisme et à décourager de commencer à fumer.

► LIMITER LE TABAGISME PASSIF

L'exposition à la fumée secondaire se produit lorsque d'autres personnes respirent la fumée de la cigarette d'un fumeur. Il n'y a aucun niveau d'exposition à la fumée secondaire qui soit sans risque. Les preuves scientifiques et médicales montrent que l'exposition au tabagisme passif provoque des maladies, notamment cardiaques, des accidents vasculaires cérébraux et des cancers du poumon.

Les enfants sont particulièrement vulnérables aux effets du tabagisme passif et peuvent développer des maladies pulmonaires, de l'asthme ou d'autres troubles respiratoires.

Les nourrissons ont un risque plus important de syndrome de mort subite du nourrisson (SMSN) lors de l'exposition à un tabagisme passif.

► AIDER LES FUMEURS, PATIENTS ET PROFESSIONNELS, À ARRÊTER

Lorsque des politiques sans tabac sont introduites sur des lieux de travail, les fumeurs réduisent généralement leur nombre de cigarettes fumées par jour. Les lieux de travail sans tabac peuvent également aider les fumeurs qui tentent d'arrêter de fumer en leur évitant d'être tenté par la présence des fumeurs. Les démarches d'arrêt ou l'abstinence en sont facilitées.



2 | **Que signifie « changer le système de soins » dans le contexte de Lieu de santé sans tabac ?**

Les changements à apporter dans le système de soins impliquent l'institutionnalisation des interventions de sevrage tabagique dans les soins cliniques de routine : hôpitaux, médecine de premier recours, cabinets dentaires, pharmacies, services d'accueil des urgences, etc.

Ils consistent à :

- veiller à ce que chaque patient bénéficie d'un repérage de son tabagisme et que son résultat soit documenté ;
- délivrer un conseil minimal d'arrêt du tabagisme aux patients fumeurs et leur proposer des traitements fondés sur des données probantes.

Ces changements pour rendre les interventions systématiques peuvent inclure une variété de pratiques, de la création d'outils d'aide à la décision jusqu'à la modification des dossiers médicaux partagés (DMP) et à la création d'indicateurs de performance.

3 | **Pourquoi les changements à apporter au système de soins sont-ils importants pour la réussite de la politique Lieu de santé sans tabac ?**

L'instauration d'interventions systématiques visant le sevrage tabagique améliore considérablement la probabilité que les professionnels de santé repèrent les patients fumeurs et leur proposent un traitement approprié. L'intervention auprès de chaque fumeur et à chaque visite augmente les chances de succès dans l'arrêt du tabac et contribue à atteindre les objectifs d'amélioration de l'état de santé et de réduction des coûts de santé.



4 | Comment mettre en place une interdiction de fumer à l'extérieur des bâtiments ?

Votre Lieu de santé veut devenir complètement sans tabac ? Prenez votre temps et faites-le bien. Obtenez le soutien du personnel, de la direction et des patients. Il est important de prendre en compte le point de vue des fumeurs et des non-fumeurs. Vous pouvez juger plus approprié d'y aller par étapes successives, avec l'objectif de devenir à terme un Lieu de santé totalement sans tabac. En adoptant cette approche, vous pouvez désigner des zones extérieures sans tabac ou, à défaut, désigner des zones fumeurs.

► ÉVALUEZ LA SITUATION

Pour développer une politique sans tabac, il peut être utile de s'appuyer sur une enquête auprès des membres du personnel : nombre de fumeurs et de non-fumeurs, connaissance de l'offre de soins dédiée, résistances éventuelles. Cela peut vous aider à déterminer si votre Lieu de santé est prêt pour une politique totalement sans tabac ou plutôt une approche progressive.

Vous constaterez peut-être que ce sont surtout les fumeurs qui répondent à l'enquête pour y exprimer leur opposition. Cela ne doit pas empêcher votre Lieu de santé de mettre en œuvre une politique sans tabac. Au contraire, utilisez ces données pour guider la façon dont vous pourrez communiquer sur les raisons de vos choix des zones sans tabac.



PASSEZ LE MOT !

Informez votre personnel et vos patients sur la politique sans tabac le plus tôt possible, bien en amont de sa mise en place.



Le RESPADD, concepteur et coordinateur national de la stratégie Lieu de santé sans tabac, propose un accompagnement personnalisé à chaque établissement avec une palette d'outils mis à disposition. Une enquête, nommée « Enquête tabagisme en blouse blanche » est proposée à tous les établissements. Elle comporte deux volets : un premier à destination des patients et visiteurs et un second à destination du personnel de l'établissement.

Son objectif principal est de mesurer l'impact du tabagisme sur la qualité des soins perçue par les patients et les visiteurs ainsi que la celle des soins en tabacologie proposés aux patients fumeurs.



► OBTENEZ LE SOUTIEN DE LA DIRECTION

Si votre Lieu de santé souhaite devenir totalement sans tabac, placez la politique sans tabac à l'ordre du jour de la réunion de la direction et soulignez les raisons pour lesquelles votre Lieu de santé devrait évoluer vers une politique sans tabac.

Fournissez autant d'information que possible sur la législation actuelle et les raisons d'être totalement sans tabac. Insistez notamment sur la protection des patients, des visiteurs et du personnel contre le tabagisme passif, sur l'impact de son propre comportement sur le tabagisme des enfants et sur l'aide apportée aux fumeurs engagés vers l'arrêt. Vous pouvez également faire référence aux données probantes. Cette réunion est également le moment opportun pour partager les résultats de votre état des lieux.



Votre état des lieux peut se faire via l'Audit Lieu de santé sans tabac proposé par le RESPADD. Cet audit vous permettra de faire un premier état des lieux de votre politique et de dégager les axes d'amélioration.

► ÉCRIVEZ VOTRE POLITIQUE SANS TABAC ET COMMUNIQUEZ-LA

Si votre Lieu de santé a décidé d'être complètement sans tabac, les informations suivantes sont utiles à communiquer :

- **les raisons pour lesquelles votre Lieu de santé est complètement sans tabac** : assurez-vous de souligner les raisons de santé, le rôle d'exemplarité des professionnels de santé et le soutien aux fumeurs engagés dans une démarche d'arrêt ;
- **selon la configuration de votre Lieu de santé, il sera peut-être plus facile d'introduire progressivement l'interdiction de fumer dans les espaces extérieurs**. Si oui, assurez-vous que la nouvelle politique désigne clairement et délimite les zones où il est permis de fumer. Si vous souhaitez avoir un Lieu de santé entièrement sans tabac, veillez à ce que la politique inclut tous les espaces tels que :
 - lieux de repas et tables extérieurs,
 - aires de jeux,
 - parkings,
 - véhicules,
 - entrées de tous les bâtiments.
- **la politique devrait également détailler** :
 - la date d'entrée en vigueur de la politique,
 - le responsable de l'application de la politique,
 - les consignes à appliquer si les gens fument dans des zones non-fumeurs.



► ÉTABLISSEZ UNE DÉMARCHE À SUIVRE EN CAS DE NON-RESPECT DE LA RÉGLEMENTATION

Le passage à un Lieu de santé sans tabac doit être considéré comme positif et centré sur les effets bénéfiques pour la santé. La mise en application doit être bienveillante et non punitive.

De nombreux Lieux de santé ont constaté que l'application de la loi et la responsabilité de tous renforce le fait que cette politique fasse partie rapidement de l'organisation et de la culture du Lieu de santé.

Si des personnels de sécurité sont présents sur le site, il est important de leur fournir une formation et des ressources nécessaires afin qu'ils soient bien informés sur la nouvelle politique et comprennent leur responsabilité dans son application notamment sur la démarche à suivre si quelqu'un fume dans une zone non-fumeurs.

Cette démarche doit suivre un processus simple, progressif et compréhensible par tous. Un bon point de départ à l'approche d'un fumeur dans une zone non-fumeurs est de lui demander s'il connaît les interdictions de fumer et les raisons de la politique sans tabac.

Peu de gens se sentent à l'aise pour approcher des fumeurs dans une zone où ce n'est pas permis. Une façon d'aider le personnel et les agents de sécurité à se sentir à l'aise est de préparer à l'avance un vocabulaire à utiliser en développant par exemple un "scénario" : encourager le personnel et les agents de sécurité à se référer à la signalisation sans tabac quand ils approchent un fumeur (c'est la politique de l'organisation, pas la leur), avec une déclaration positive comme « saviez-vous que nous (Lieu de santé) sommes maintenant sans tabac ? ».

Il convient de noter dans la politique que si une personne devient verbalement ou physiquement agressive après qu'il lui ait été demandé de fumer hors du site ou dans la zone fumeurs désignée, le membre du personnel doit se retirer de la situation immédiatement et signaler l'incident au service de sécurité.

Avoir des difficultés à respecter la réglementation sans tabac est fréquemment associé à une dépendance forte. Les fumeurs dans cette situation devront en être informés et orientés vers une consultation de tabacologie ou d'addictologie.

Si un fumeur, patient, visiteur ou personnel, continue de transgresser la politique sans tabac, il est conseillé d'appliquer des mesures disciplinaires ou des procédures existantes pour d'autres infractions comportementales.

Le non-respect de la politique devrait être traité dans un cadre éducatif et non conflictuel. Le personnel et les agents de sécurité sont encouragés à utiliser les stratégies et les astuces décrites précédemment pour s'assurer que le fumeur est informé de la politique sans tabac et des aides disponibles pour arrêter de fumer ou gérer temporairement sa dépendance à la nicotine, en particulier si le fumeur est véhément et/ou agressif.



► PRÉPAREZ VOTRE PERSONNEL ET VOS PATIENTS À SAVOIR CE QUE SIGNIFIE ÊTRE « SANS TABAC »

Les conseils suivants peuvent vous aider :

- assurez-vous que le personnel est informé de la politique sans tabac et n'hésitez pas à répéter les raisons de sa mise en œuvre ;
- soulignez que vous ne vous attendez pas à ce que tous les fumeurs arrêtent de fumer mais bien à ce qu'ils se conforment à la politique sans tabac ;
- si un fumeur indique qu'il a besoin d'aide pour gérer son tabagisme au travail, l'encouragez à utiliser les aides disponibles : consultation de tabacologie ou d'addictologie, traitements, ligne téléphonique, application, etc. ;
- insistez sur le fait que tous les membres du personnel doivent suivre la politique sans tabac.

► FAITES LA PROMOTION DE VOTRE POLITIQUE SANS TABAC

La politique sans tabac doit être communiquée aux personnels, patients et visiteurs, ainsi qu'aux prestataires extérieurs.

Le moment et la manière de l'introduction de votre politique sans tabac sont importants.

Donner un préavis permettra de s'habituer au changement et aidera à éviter une éventuelle résistance.

Il est également important de communiquer des messages clés tels que :

- les avantages de ne pas fumer, y compris la protection des patients, des visiteurs et du personnel du tabagisme passif ;
- le rôle d'exemplarité des professionnels de santé ;
- le soutien aux fumeurs engagés dans une démarche d'arrêt.

Pensez à utiliser des moyens de communication diversifiés, adaptés et à les renouveler.

► AMÉNAGEZ VOS INSTALLATIONS ET PRÉPAREZ L'ENVIRONNEMENT : UNE SIGNALISATION TRÈS PRÉSENTE APPUIERA SON APPLICATION

Il est important de modifier l'environnement physique pour soutenir la politique sans tabac.

a) Signalisation

Affichez des panneaux / affiches / brochures « Lieu de santé sans tabac ».



Le RESPADD propose aux établissements une signalétique dédiée Lieu de santé sans tabac, bienveillante et positive à l'égard des fumeurs.



b) Cendriers

Si votre Lieu de santé veut devenir complètement sans tabac, retirez tous les cendriers qui se trouvent sur le site. Vous pouvez réaliser cette action de manière progressive, toujours en communiquant de façon bienveillante, par exemple en enlevant tous les mois un cendrier et en le remplaçant par un pot de fleurs.

c) Réaménagement des espaces extérieurs

Les espaces extérieurs anciennement « fumeurs » peuvent être réaménagés pour les rendre plus attrayants pour le personnel et les visiteurs. Certains Lieux de santé ont transformé ces espaces en jardins ou zones de relaxation qui encouragent les gens à sortir et à apprécier les bienfaits pour la santé d'espaces extérieurs propres et sains.

Assurez-vous que la signalisation est claire et bien visible dans les anciennes zones fumeurs populaires. Les fumeurs seront moins susceptibles de continuer à fumer dans ces zones si les changements et aménagements sont visibles.

5 | Comment accompagner vers l'arrêt du tabac ?

Professionnels et patients peuvent avoir besoin d'un accompagnement spécifique. Il est important d'offrir les services et les ressources nécessaires.

▶ ACCOMPAGNEZ LES MEMBRES DU PERSONNEL VERS L'ARRÊT DU TABAC

La mise en œuvre de votre politique sans tabac au sein de votre établissement (intérieur et extérieur) peut être un élément de motivation nécessaire dont les personnels fumeurs ont besoin pour arrêter de fumer. Il est donc important qu'ils soient informés de l'offre de tabacologie locale qui leur est proposée. N'hésitez pas à mettre à leur disposition des brochures de présentation du service de tabacologie ou d'addictologie de l'établissement avec les horaires des consultations et les services proposés.

▶ ACCOMPAGNEZ LES PATIENTS VERS L'ARRÊT DU TABAC

Encouragez le personnel à fournir des informations aux patients sur l'arrêt du tabagisme (par exemple par le biais de brochures) dès l'admission, pendant l'hospitalisation et à la sortie. L'admission à l'hôpital favorise une prise de conscience accrue des problématiques de santé et certains patients peuvent profiter de leur hospitalisation pour modifier leur consommation (diminution ou arrêt).

Les questionnaires d'admission doivent intégrer des questions sur le tabagisme et l'envie d'arrêter. Ces questions guideront l'intervention proposée pendant l'hospitalisation.



Les professionnels prescripteurs et les pharmaciens doivent organiser un accès facile aux traitements nicotiques de substitution permettant ainsi la mise en place rapide du sevrage tabagique. Il est donc important d'engager et de consulter les pharmaciens dans l'instauration de votre politique sans tabac, en particulier pour l'approvisionnement et le choix des thérapeutiques d'aide au sevrage.

► BÉNÉFICIEZ DU SOUTIEN DE LA POPULATION

Fournir des environnements totalement sans tabac, c'est assurer aux personnels, patients et visiteurs une protection contre le tabagisme passif. Les enquêtes nationales indiquent que la majorité des personnes soutient les interdictions de fumer dans l'enceinte des lieux de santé.

6 | Comment protocoliser la mise en œuvre de sa politique ?

► S'INTÉGRER AU PARCOURS-PATIENT ET ÉLABORER UN PROTOCOLE DE SOIN

Un élément essentiel de la conception du parcours-patient consiste à désigner des personnels et à leur attribuer des rôles spécifiques pour le repérage et l'instauration de traitements. Par exemple, une(e) assistant(e) médical(e) ou un(e) aide-soignant(e) peut recueillir le statut tabagique, un(e) infirmier(e) peut évaluer la dépendance, l'engagement vers l'arrêt et orienter les fumeurs intéressés vers les différentes ressources disponibles dont les professionnels de santé prescripteurs de substituts nicotiques (médecins, infirmiers, sages-femmes, chirurgiens-dentistes, masseurs-kinésithérapeutes). La façon dont le recueil des soins cliniques est organisé permet de garantir que le repérage et les traitements sont efficaces et systématiquement intégrés aux soins.

L'élaboration d'un protocole de soin cadrant l'intervention permettra d'identifier la personne qui en exécute chaque étape, leur chronologie lors de la consultation et les informations qui sont nécessaires.

► ASSURER UN SUIVI

Dans les interventions de sevrage tabagique, le suivi des patients est de plus en plus intégré dans les mesures de qualité des systèmes de santé. Le suivi peut avoir lieu dans le Lieu de santé ou en collaboration avec un autre Lieu de santé/professionnel ressource, notamment un service d'appel téléphonique tel que Tabac info service au 39 89.



► MESURER L'EFFICIENCE DE L'ENGAGEMENT DES PROFESSIONNELS

Les professionnels de santé doivent recevoir des analyses régulières sur l'efficacité de leur travail dans la mise en œuvre d'interventions de sevrage tabagique. Celles-ci doivent intégrer explicitement le traitement de la dépendance nicotinique.

► S'ASSURER D'UN RECUEIL DE DONNÉES INFORMATISÉ

Intégrer le dépistage et le traitement du tabagisme dans le dossier patient informatisé fournit un moyen standard de documenter les interventions de sevrage tabagique et leur suivi via des rappels automatiques.

Les dossiers patients informatisés doivent être conçus pour permettre la récupération des données, identifier les patients fumeurs et leur suivi. Ils doivent également permettre la production de rapports réguliers pour le suivi des performances des services, équipes ou professionnels.

► SE SERVIR DES SYSTÈMES D'AIDE À LA DÉCISION

Les systèmes d'aide à la décision encouragent l'utilisation de lignes directrices ou d'interventions fondées sur des données probantes. Dans le contexte de l'arrêt du tabac, ils peuvent inclure de :

- a) standardiser et dispenser une formation régulière sur les interventions de sevrage au personnel, notamment sur les recommandations de traitement de la dépendance au tabac ;
- b) fournir une analyse des performances pour améliorer les soins ;
- c) intégrer des schémas ou des algorithmes d'aide à la décision dans les dossiers informatisés pour guider les professionnels dans leurs interventions.

► ENCOURAGER LA FORMATION DES PERSONNELS À LA PRISE EN CHARGE DU TABAGISME

La formation au repérage précoce – intervention brève en tabacologie, permet de garantir l'acquisition des savoirs et savoir-faire nécessaires à la pratique d'interventions efficaces en tabacologie auprès de 80 % des fumeurs.



Cette formation, originale et unique, a été écrite et développée par le RESPADD dans le cadre de sa politique Lieu de santé sans tabac. Elle consiste à permettre à tous les professionnels d'assurer systématiquement le repérage et la prise en charge du tabagisme et d'accompagner les fumeurs dans une démarche individuelle d'arrêt et/ou de réduction du tabagisme.



7 | Comment évaluer sa politique sans tabac ?

Réviser votre politique sans tabac à échéances régulières fixées à l'avance.

Il est souhaitable de revoir sa politique six mois après sa mise en place. N'hésitez pas à rechercher des informations sur la façon dont la politique peut être adaptée ou modifiée afin de la rendre plus efficace.

Vous pouvez vous poser les questions suivantes :

- Les personnes respectent-elles la nouvelle politique ?
- La signalisation sur l'interdiction de fumer est-elle efficace ?
- La stratégie d'intervention en cas de non-respect de la réglementation fonctionne-t-elle ?
- Comment la politique pourrait-elle être modifiée pour la rendre plus efficace ?

8 | Comment définir les fondamentaux nécessaires à l'instauration d'un Lieu de santé sans tabac ?

Au sein du Lieu de santé, les facteurs suivants peuvent aider à l'adoption d'une politique sans tabac :

- 1] Avoir un engagement organisationnel, y compris l'adhésion de la direction centrale.
- 2] Adopter une approche d'équipe pour la protocolisation des interventions.
- 3] Intégrer des mesures liées au tabac dans les processus d'amélioration de la qualité.
- 4] Développer des protocoles informatisés avec des modèles qui correspondent aux directives cliniques et qui incluent des systèmes de rappel et de suivi automatisés.
- 5] Intégrer le traitement de la dépendance au tabac dans les dossiers de santé électroniques et les procédures cliniques.
- 6] Analyser les données des dossiers de santé électroniques.
- 7] Évaluer la mise en œuvre et les résultats des interventions de sevrage tabagique dans les protocoles de soins.
- 8] Intégrer la politique Lieu de santé sans tabac et sa stratégie de déploiement aux formations initiales des professionnels de santé.
- 9] Sensibiliser les professionnels de santé à la faisabilité et aux avantages sanitaires et économiques de l'intégration du traitement de la dépendance tabagique dans leurs procédures de travail clinique.



EXEMPLE DE PRÉSENTATION DE LA POLITIQUE SANS TABAC

[Nom du Lieu de santé] reconnaît que l'exposition au tabagisme passif est nocive pour la santé et que les personnes fréquentant l'établissement doivent en être protégées. Même en extérieur où les gens ont tendance à se rassembler, la fumée secondaire est un risque potentiel pour la santé des non-fumeurs. Les données scientifiques suggèrent que les espaces sans tabac encouragent les fumeurs qui essaient d'arrêter et leur permettent de réduire leur consommation de tabac. Les Lieux de santé sans tabac se doivent de promouvoir le rôle d'exemplarité des professionnels de santé particulièrement auprès des enfants et des jeunes. En conséquence, une politique sans tabac a été instaurée dans votre *[nom du Lieu de santé]*.

▶ QUI EST CONCERNÉ PAR LA POLITIQUE ?

Cette politique s'applique à tous les membres du personnel, patients, visiteurs et sous-traitants de *[nom du Lieu de santé]*.

▶ ZONES CONCERNÉES

Cette politique touche tout le campus de votre *[nom du Lieu de santé]*.

Celui-ci comprend :

- toutes les zones intérieures ;
- tous les espaces extérieurs (non couverts et couverts) ;
- les parkings.

Le statut totalement sans tabac de notre Lieu de santé est clairement signifié à l'entrée et à l'intérieur de l'établissement.

▶ CALENDRIER

Cette politique entre en vigueur le *[date de début de la politique]*.

▶ POSITION SUR LES PAUSES FUMEURS

Les membres du personnel ne sont pas autorisés à fumer dans l'enceinte du Lieu de santé. Fumer n'est autorisé que pendant les pauses et en dehors de *[nom du Lieu de santé]*.

▶ PROCÉDURE DE RESPECT DE LA POLITIQUE SANS TABAC

Une information claire est requise sur les conséquences du non-respect de la politique sans tabac.

Cette politique sans tabac fait partie intégrante de notre politique de santé et de sécurité au travail. Se conformer à cette politique est une condition d'embauche à *[nom du Lieu de santé]*.

La responsabilité de l'application de la politique incombe à tous les cadres et au personnel. Tout non-respect de cette politique entraînera les procédures disciplinaires *[décrire les procédures disciplinaires du Lieu de santé]*.

Les enquêtes montrent que la population générale soutient fortement l'interdiction de fumer dans les Lieux de santé. Cela signifie que la plupart des personnes se conformeront volontairement à l'interdiction de fumer et s'attendent à ce que les autres le fassent aussi.

Lorsque vous approchez une personne qui fume dans une zone non-fumeurs, d'abord envisager que la personne ne connaît pas la politique. Demandez-lui poliment de s'abstenir de fumer (ou de se rendre dans une zone fumeurs) et lui rappeler la politique sans tabac. Informez-la des raisons qui soutiennent cette politique de votre *[nom du Lieu de santé]*.



EXEMPLE DE QUESTIONNAIRE ÉTAT DES LIEUX

[Nom du Lieu de santé] envisage la meilleure façon d'introduire une politique totalement sans tabac qui prenne en compte les besoins des fumeurs et des non-fumeurs.

Pour nous aider à développer une politique équitable, merci de prendre quelques minutes pour remplir ce questionnaire et retournez-le à *[personne de contact ou emplacement]*.

Votre réponse est strictement confidentielle.

1 | Fumez-vous ?

Oui

Non

Si « oui », combien de cigarettes en moyenne par jour ? *(Cochez une seule case)*

Moins de 5 par jour

5 à 10

11 à 20

21 à 40

plus de 40

2 | Êtes-vous dérangé(e) par la fumée de tabac dans votre Lieu de santé ?

Oui

Non

Si « oui », veuillez nous dire de quelle manière cela vous dérange, y compris les symptômes physiques que vous pensez être dus à la fumée.

.....
.....
.....
.....
.....

Au travail, où êtes-vous dérangé(e) par la fumée ?

.....
.....
.....
.....



3 | Selon vous, quels endroits devraient être « sans fumée » ?

Veuillez cocher autant de cases que vous le souhaitez.

- Parkings
- Zones couvertes extérieures
- Site entier
- Tables extérieures
- Devant les entrées des bâtiments
- Aux abords extérieurs du Lieu de santé
- Autre (*précisez*) :

4 | Si vous fumez, que vous apporterait un extérieur « sans fumée » ?

- Une aide à réduire
- Des difficultés supplémentaires
- Sans conséquence
- Un encouragement à arrêter de fumer
- Autre (*précisez*) :

5 | Quel(s) type(s) de soutien devrai(en)t être fourni(s) aux membres du personnel qui souhaiteraient arrêter ou réduire leur tabagisme ?

- Information
- Groupes de parole
- Consultation dédiée
- Substituts nicotiniques
- Temps libre pour assister à un groupe de parole à l'extérieur
- Incitation financière
- Autre (*précisez*) :

6 | Quand une politique sans tabac à l'extérieur pourrait-elle être introduite ?

- Dans 1 mois
- Dans 3 mois
- Plus tard (*précisez*) :

7 | Autres commentaires

.....

.....

.....

.....



9 | Pour aller plus loin

Pour vous accompagner dans la mise en place de votre Lieu de santé sans tabac, le RESPADD a créé différents outils et supports disponibles gratuitement sur simple demande à contact@respadd.org :

- Charte « Hôpital et lieu de santé sans tabac »
- Guides méthodologiques :
 - Guide *Hôpital sans tabac*
 - Livret *Prendre en charge les fumeurs dans les lieux de santé*
 - Guide *Tabagisme & santé mentale*
 - Guide de l'intervenant *Repérer la consommation de tabac et adapter son intervention*
- Livret *Premiers gestes en tabacologie*
- Audit Lieu de santé sans tabac et son guide d'accompagnement
- Enquête « Tabagisme en blouse blanche »
- Affiche *Repérage précoce intervention brève en tabacologie*
- Affiche *Environnement sans tabac*
- Dossier de consultation de tabacologie simplifié
- Signalétiques
- Livret grand public « *Accompagner l'arrêt du tabac avec succès* »
- Affiche *La vape : ce qu'il faut savoir*
- Affiches slogans LSST

Réseau des Etablissements de Santé pour la Prévention des Addictions

96 RUE DIDOT - 75014 PARIS - Tél. : 01 40 44 50 26 - Fax : 01 40 44 50 46
contact@respadd.org
Organisme de formation n°117 537 160 75 - Siret n°414 419 275 00048



ISBN 978-2-9550677-9-6